



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Formation **Services**

FORMATION AU RISQUE AMIANTE

Protéger la santé des salariés

CONTEXTE

Compte tenu des risques que présente l'amiante pour la santé, la réglementation impose à toutes les personnes affectées à des travaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante de suivre une formation¹.

Applicable à compter du 1er janvier 2012, l'arrêté du 22 décembre 2009, abrogé par l'arrêté du 23 février 2012, définit les nouvelles modalités de formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante (contenus, objectifs, durée, périodicité de recyclage ...).



NOTRE OFFRE

Bureau Veritas propose les formations (initiale, mise à niveau et recyclage) de prévention pour les **travailleurs susceptibles d'être exposés au risque amiante (art R4412-139), hors travaux de retrait et de confinement** :

- Personnel d'encadrement de chantier
- Personnel d'encadrement technique
- Personnel opérateur de chantier
- Personnel cumulant toutes les fonctions citées

Les contenus sont adaptés à la nature des activités des travailleurs, à leur niveau de responsabilité, de qualification et d'expérience professionnelle, conformément à l'annexe 2 de l'arrêté du 23 février 2012.

Les formations comprennent **une partie théorique et une partie pratique sur plateforme pédagogique**, avec évaluation des acquis en fin de parcours. Elles donnent lieu à la délivrance **d'une attestation de compétences**.

Une formation **recyclage** doit être prévue **tous les 3 ans**.

PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Evaluation des risques
- Identification des produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- Connaissances des exigences de la réglementation relative à la prévention du risque amiante (fiche d'exposition, ...)
- Utilisation des équipements de protection individuelle
- Méthodes de travail et procédures opératoires
- Application des procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets

¹ Articles R4412-114 et R4412-139 du Code du Travail



POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS FORMATION ?

Des conseils adaptés à chaque besoin

Bureau Veritas Formation dispose d'un centre de la relation client. Géré par des spécialistes de la formation, ils sont à votre écoute pour :

- vous orienter vers la formation la plus adaptée à votre besoin,
- vous conseiller pour élaborer votre plan de formation.



Une formation de qualité

Les stages sont animés par des formateurs de métier, experts et pédagogues qui actualisent et optimisent régulièrement le contenu de leur formation ainsi que les méthodes et les outils utilisés.

Un accès simple à l'offre de formation

Bureau Veritas met à votre disposition de multiples moyens d'informations vous permettant de consulter notre offre de formation, les dates, les programmes,.....:



Des moyens de formation adaptés

Les centres de Bureau Veritas Formation disposent de salles de formation spacieuses pour les cours théoriques et d'ateliers équipés pour la mise en situation pratique sur chantiers-écoles.

CONTACT

- Bureau Veritas Formation
- N° Indigo : 0820 010 010
- <http://formation.bureauveritas.fr/>

- Bureau Veritas France
- 67-71 boulevard du Château -92571 Neuilly sur Seine Cedex
- Tel : +33 1 55 24 70 00
- www.bureauveritas.fr - info@fr.bureauveritas.com